
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 23 mars 2023***L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Frédéric DOLE, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.**Procuration : Caroline Blain à Aline Louvrier, Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Garreau à Thierry Vuittenez, Jean de la Rochefoucauld à Nathalie Sievert, Léonie Schneiter à Frédéric Dole.**Secrétaire de séance : Isabelle Vinai*-----
*Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2023-03-021****OBJET : Echange de parcelles rue de Chapelle d'Huin.**

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 24 août 2018 concernant des opérations d'échanges de terrains dans le cadre de l'alignement partiel de la rue de Chapelle d'Huin.

Afin de régulariser les emprises de chacun et notamment entre le domaine privé et public, il convient de procéder à divers échanges qui engagent Monsieur Bernard BILLOD, Monsieur Laurent BOURDIN et la commune de Levier dans les opérations suivantes :

- Parcelles cédées par Monsieur Bourdin à la commune : AD 584 – AD 522 – AD 523 – AD 524 – AD525 – AD 585 pour une surface totale de 0a 89ca ;
- Parcelles cédées par la commune à Monsieur Bourdin : AD 580 et AD 582 pour une surface totale de 1a 20ca ;
- Parcelles cédées par Monsieur BILLOD à la commune : AD 521 – AD 520 pour une surface totale de 0a 59ca ;
- Parcelles cédées par la commune à Monsieur BILLOD : AD 518 -AD 523 – AD 524 – AD 525 pour une surface totale de 1a62ca.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230323-2023_03_021-DE



Le Maire précise que pour chaque opération, le services des domaines a estimé le prix des terrains d'aisance à 10 €/m² avec soulte et que les frais de notaire seront partagés entre les parties.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent** les différents échanges tels qu'indiqués ci-dessus par le Maire dans le cadre de l'alignement partiel de la rue de Chapelle d'Huin ;
- **Autorisent** le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le 
ID : 025-200068401-20230323-2023_03_021-DE

